

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

2031111

02/02/00

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM
Séance du 02 FEVRIER 2000

Objet :
Budget
Primitif
2000

L'an deux mille et le deux Février
à dix-sept heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

MM01/03

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BLANCHI, DEBERDT,
DUHALDE, FOUQUES, FRERE, GINESY, LORENZI, MARY, MORANI,
OLLIE, PASCAL, PRICCO, REGHEZZA, SENECA,
MMES BELLON, COHEN, DALMASSO, FAVARO, GIUDICELLI,
PECQUEUR, RAVEL-TOLLARDO, SOMARIA.

Le Président donne lecture du Budget Primitif
du Syndicat pour l'année 2000 :

Après lecture des chapitres des dépenses et
des recettes, article par article, le Comité constatant
son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le Budget
Primitif 2000 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	7 485 000 F
	Investissement	110 000 F
	Total	7 595 000 F
RECETTES :	Fonctionnement	7 485 000 F
	Investissement	110 000 F
	Total	7 595 000 F

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

